Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20261012-CC_2026_179-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12/10/2026
Délibération n°06

L'an deux mille vingt-six, lundi douze à dix-huit heures, se sont réunis, les membres du Conseil communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le mardi six du mois d'octobre deux mille vingt-six.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	62
Présents	57
Votants	60
Vote	
Pour	60
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil communautaire à l'exception de :
Fabienne GLET, Maire de Saint-Ganton, donne Pouvoir à Franck PICHOT, Richard HERVE, délégué de Guémené-Penfao, donne Pouvoir à Isabelle BARATHON, Yvonnick PERRIN, délégué de Sixt-sur-Aff, donne Pouvoir à Nathalie BERTY, Daniel BARRE, délégué de Bains-sur-Oust, Gaël PICHON, déléguée de Béganne, Fabrice SANCHEZ, Maire de Massérac, remplacé par son suppléant Régis CLAVIER

Secrétaire de séance : Françoise GRIGNAC

RESSOURCES - RAPPORT D'ACTIVITES 2025 REDON AGGLOMERATION

Annexe : Rapport d'activités annuel 2025.

La présente délibération a pour objet d'approuver le rapport d'activités 2025 et sa communication à l'ensemble des délégués communautaires.

Rapport de Monsieur Jean-François MARY, Président

Le rapport d'activité est un document d'information et de communication qui rend compte de l'activité, de l'organisation et de son fonctionnement sur une année. Tout citoyen lambda doit pouvoir comprendre à la lecture du rapport, l'activité de REDON Agglomération

VU l'article 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit que le rapport annuel d'activités, retraçant l'activité de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale soit adressé aux maires de chaque commune membre avant le 30 septembre de l'année suivante ;

CONSIDERANT la présentation du rapport d'activités de 2025 de REDON Agglomération faite en séance ;

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **de prendre acte du rapport d'activités 2025 présenté et de sa remise à l'ensemble des délégués communautaires ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette décision.**

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20261012-CC_2026_179-DE

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 60 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 12/10/2026

La Secrétaire de séance,

Françoise GRIGNAC

Le Président,

Jean-François MARY

REDON Agglomération Bretagne Sud
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34